



COMBATTRE L'ILLETTRISME

EN LECTURE PUBLIQUE

Le plus souvent rapprochés des publics «empêchés» ou «éloignés de la lecture», les hommes et les femmes qui

Cela fait près de quarante ans que la notion d'illettrisme a émergé en tant qu'enjeu dans la société française, et pourtant nombre de bibliothèques publiques ont encore du mal à se positionner face à ce phénomène et à s'y confronter. Les raisons sont multiples : obstacles intrinsèques, difficulté à repérer les personnes en situation d'illettrisme, différenciation territoriale, réflexion obligatoire sur les moyens à mettre en œuvre, défaut de formation...

se trouvent en situation d'illettrisme comptent parmi les grands effacés des bibliothèques publiques, non parce qu'ils ne sont pas pris en compte dans les démarches des établissements mais parce qu'ils sont majoritairement associés – en général par raccourci, parfois par recherche de la facilité – à d'autres types de publics en fragilité linguistique (analphabétisme, FLE). Dans les faits, les difficultés spécifiques de ces personnes amènent les

professionnels du secteur à entamer une réflexion sur leurs attentes, et à fournir une réponse concrète touchant notamment à l'accueil, à la médiation et à la place du bibliothécaire.



« Ah bon, c'est encore un thème d'actualité, l'illettrisme ? » Ce sont ces mots très exacts et infiniment révélateurs que j'ai entendus lors d'un échange avec un collègue conservateur à l'occasion du travail de mémoire d'étude que j'ai consacré à ces questions¹.

Car oui, en dépit des apparences et de l'aspect sans doute peu attractif du sujet, l'illettrisme est encore et toujours un thème d'actualité. Il n'est certes pas aussi prégnant que d'autres thèmes plus attractifs, mais comme toute personne souffrant d'un malaise prononcé face à l'écrit et qui, saisie de honte, se réfugie dans l'anonymat le plus complet, le phénomène se révèle souterrain dans notre société, sans pour autant avoir disparu. D'ailleurs, un roman de Cécile Ladjali intitulé *Illettré* comptait parmi les nouveautés de la rentrée littéraire de janvier 2016²; la relative discrétion dans laquelle ce roman a été publié et la couverture médiatique assez timide dont il a bénéficié n'ont d'égale que l'invisibilité des principaux concernés.

ESSAI DE DÉFINITION

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, tout en ayant été scolarisées en France pendant au minimum les dix années de formation obligatoire, ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base – la lecture, l'écriture, le calcul – pour être pleinement autonomes dans leur vie quotidienne. Il faut donc avoir 16 ans révolus pour être considéré(e) en situation d'illettrisme. Parfois d'une finesse absolue, les subtilités liées à cette définition sont à l'origine de beaucoup d'erreurs, de confusions et de rapprochements plus ou moins légitimes avec d'autres états et situations. L'une des difficultés majeures concernant les personnes touchées par ce problème est qu'il s'agit d'un groupe transversal : on peut très bien souffrir d'illettrisme et habiter à la ville ou à la campagne, être jeune ou vieux, une femme ou un homme, travailler ou ne pas avoir d'emploi... L'illettrisme est à distinguer clairement de deux autres situations, très différentes, à savoir l'alphabétisme, qui se rapporte aux personnes qui n'ont jamais été scolarisées et qui doivent entrer dans un premier niveau d'apprentissage, et le français langue étrangère (FLE), qui concerne les nouveaux arrivants en France, pays de rési-

dence dont ils doivent apprendre la langue.

Les recherches que nous avons eu l'occasion de mener abordent autant la prévention de l'illettrisme que la lutte contre l'illettrisme dans la sphère des bibliothèques publiques, ces deux notions étant rassemblées sous le chapeau commun du combat contre l'illettrisme.

La prévention de l'illettrisme désigne, au sens large, l'ensemble des dispositions prises et des moyens engagés afin d'empêcher une fragilité avec l'écrit de se déclarer une fois sorti(e) du parcours scolaire initial.

Par lutte contre l'illettrisme, « il faut entendre l'ensemble des procédures, pratiques et formations mises en œuvre, pour permettre aux personnes en situation de difficulté par rapport à l'écrit de parvenir à se familiariser de façon concrète et durable avec la lecture et l'écriture, dans une perspective d'épanouissement personnel, social et professionnel³ ».

TERMINOLOGIE

Lorsqu'on parle d'illettrisme, le vocabulaire se révèle évidemment crucial. Rappelons que ce phénomène peut recouper des logiques de honte, d'estime de soi, de reconnaissance de l'autre, de stigmatisation, voire d'humiliation ou de moquerie. Il faut en permanence garder à l'esprit que l'illettrisme peut être source de gêne, de malaise, de mal-être, de souffrance profonde et intime pour ceux qui le subissent au quotidien. Il n'est donc nul besoin de signaler que la précision des termes employés est cruciale.

Concrètement, il faut prêter attention aux effets normatifs du vocabulaire. Le qualificatif « illettré », employé en tant que substantif, est à proscrire absolument pour parler de quelqu'un souffrant d'illettrisme, parce que cela renvoie violemment cette personne au sens étymologique du terme, à l'ignorance et au fait d'être dénué de toute culture; cela reviendrait à désigner un homme ou une femme par le problème qui lui empoisonne la vie, ce qui serait une négation totale de l'être.

Il ne faut pas non plus considérer ces personnes comme des « handicapés », parce que cela traduirait une méconnaissance complète des problématiques de l'illettrisme.

De plus, il est conseillé d'avoir recours le moins

¹ *Combattre l'illettrisme en lecture publique*, mémoire de DCB, Enssib, 2017. Disponible dans la bibliothèque numérique de l'Enssib : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>

² Cécile Ladjali, *Illettré*, Actes Sud, 2016, 224 p.

³ Georges Perrin (dir.), *Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi : les atouts des bibliothèques*, Presses de l'enssib, coll. « La Boîte à outils », 2013, p. 47.

possible à l'expression, pourtant répandue et utilisée, de «non-publics» qui, aussi proche puisse-t-elle être de la réalité vécue, donne l'impression qu'on retire à ces personnes la qualité de public de manière inéluctable, sans le moindre espoir d'amélioration de leur situation. Les formules «publics éloignés de la lecture» et «publics distants» sont aussi à contourner autant que possible, pour des raisons différentes dans les deux cas. La première de ces formules est bien trop englobante : elle peut, bien

entendu, concerner les publics touchés par l'illettrisme, mais elle manque de spécificité et pourrait aussi bien servir pour des personnes détenues ou présentant un handicap. La seconde formule n'entre pas dans le champ du problème dont il est ici question, puisqu'elle renvoie aux personnes qui ne fréquentent tout simplement pas les bibliothèques : elle en devient si générale qu'elle en perd son sens. Enfin, aussi paradoxal que cela puisse sembler, il est déconseillé d'utiliser l'expression «pu-

Combien y a-t-il de personnes en situation d'illettrisme en France à l'heure actuelle ?



En 2011-2012, les données globales étaient les suivantes :

- 2,5 millions de personnes sont en situation d'illettrisme, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France métropolitaine et ayant suivi une scolarité sur le territoire.

Pour être plus précis :

- 53 % de ces 2,5 millions de personnes ont plus de 45 ans ;
- 4 % des 18-25 ans, 5,5 % des 26-35 ans, 7,5 % des 36-45 ans, 8 % des 46-55 ans et 12 % des 56-65 ans sont concernés.
- Les hommes sont majoritairement en situation d'illettrisme par rapport aux femmes : 60,5 % contre 39,5 %.
- Sur ces 2,5 millions de personnes, 48,5 % sont des ruraux, soit environ 1,2 million de personnes. Elles se répartissent comme suit : 26 % dans les zones rurales et 22,5 % dans des villes de moins de 20 000 habitants.
- Cela laisse donc 51,5 % de personnes en situation d'illettrisme vivant dans les zones urbaines : 14 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 27,5 % dans les villes de plus de 100 000 habitants et 10 % en région parisienne.

- Seuls 10 % des personnes concernées par le phénomène vivent en ZUS, mais l'illettrisme affecte 14 % des habitants de ces zones, soit le double de la proportion nationale par rapport à la population totale étudiée (7 %).
- Pour les situations socioprofessionnelles, 51 % ont un emploi (soit 1,3 million de personnes), 17,5 % sont à la retraite, 10 % sont au chômage, 13,5 % sont en formation ou en inactivité et 8 % sont au foyer.
- Il y a une plus grande probabilité de rencontrer des personnes en situation d'illettrisme parmi celles au chômage que parmi celles qui ont un emploi. Les proportions rapportées sont de 6 % des employés et 10 % des chômeurs.
- 20 % des allocataires du RSA sont concernés par l'illettrisme.
- 71 % des personnes en situation d'illettrisme parlaient exclusivement le français à la maison, pendant leur enfance.
- Enfin, 16 % de celles qui utilisaient une langue étrangère ou régionale pendant leur enfance sont affectées.



blics empêchés», parce qu'elle insiste davantage sur l'obstacle qu'est l'illettrisme que sur le fait de surmonter cet obstacle, et ce, même si elle abandonne la violence des précédentes tournures pour s'approcher d'une plus grande neutralité.

Il est évident que certaines des expressions précédemment citées sont souvent fermement ancrées dans les intitulés de postes ou de missions et qu'elles ne vont pas disparaître ou cesser d'être utilisées du jour au lendemain, mais cela ne désengage pas pour autant d'un certain effort lexical.

Au fond, il s'agit de ne pas pointer les gens du doigt, ou plutôt de ne pas pointer le doigt sur ce qui rend leur quotidien complexe. C'est en montrant l'illettrisme sous des jours critiques et figés que les individus concernés par ce fait social en viennent à se percevoir comme des êtres bancals, imparfaits, inférieurs. Il est préférable d'avoir recours, autant que faire se peut, à des expressions neutres, comme «personnes en situation d'illettrisme» et «homme/femme en situation d'illettrisme», qui sont certes longues mais qui ont le mérite d'insister sur un état ponctuel, donc susceptible d'être résorbé; ou à des expressions mélioratives qui présagent une issue favorable pour ces personnes. Ainsi faut-il tendre au maximum vers une neutralité de ton. À force de parler d'illettrisme en général, on finit effectivement par ne plus voir que les seuls problèmes qui y sont liés, au point d'oublier que derrière la théorie, il y a des hommes et des femmes qui vivent à chaque instant dans une société où l'écrit est si omniprésent et vital qu'il peut en devenir, pour eux, étouffant et délétère. Insister sur ces considérations pourrait sembler secondaire, et peut-être est-ce le cas, mais il ne faut pas oublier que le simple fait de pouvoir lire ces quelques lignes et les comprendre est déjà une chance que plus de deux millions et demi de personnes en France aimeraient avoir à l'heure actuelle. Chaque mot est précieux, et sans doute bien plus encore dans le champ de l'illettrisme. Un engagement dans ce domaine peut débiter à une échelle aussi modeste que celle-ci, et cette démarche ne requiert aucun budget, aucun groupe de travail, aucun projet ancré dans la durée.

ÉTAT DES LIEUX

Il convient alors de relever les actions engagées contre l'illettrisme par les bibliothèques publiques et de souligner leur relative timidité dans ce champ d'intervention. Les diverses approches de l'illettrisme varient en fonction des spécificités des établissements, des territoires, des équipes, de la formation des personnels et des moyens mobilisables, ainsi que du degré d'«armement» des bibliothèques face à ce phénomène. La légitimité et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre, et, plus largement, la définition des priorités en termes d'accueil des publics dépendent de la capacité à conjuguer «accueil général» et «politique de publics spécifiques».

La production d'un document de référence qui puisse servir de socle commun de travail pour les professionnels des bibliothèques, s'ils souhaitent d'aventure mettre en place une action efficace contre l'illettrisme, pourrait prendre la forme d'un vade-mecum constitué d'une dizaine de fiches pratiques dont nous proposons une modélisation dans notre travail d'étude⁴ qui s'est notamment appuyé sur trois exemples :

- le réseau «Lever l'encre» de la médiathèque intercommunale d'Albertville-Ugine;
- l'opération «Mots de passe 63» du Puy-de-Dôme, originellement conduite par la BDP, mais qui a dû se réadapter, en raison de difficultés au lancement, pour se cristalliser dans la seule commune de Thiers;
- le dynamisme de la région Bretagne tel qu'il peut être illustré par des actions des bibliothèques publiques finistériennes, comme Ados d'Mots et les espaces «Facile à lire».

La notion d'illettrisme a été reconnue comme un enjeu d'ordre public au tournant des années 1970-1980, et pourtant il s'agit encore d'un lourd défi pour les bibliothèques publiques, qui ne sont pas toujours à même d'appréhender pleinement ce phénomène très complexe et subtil.

Les bibliothèques publiques occupent une place légitime dans le combat contre l'illettrisme, mais leur action n'est pas toujours reconnue ou déployée pleinement, ce qui implique, en retour, une visibilité moindre dans le paysage des acteurs à rassembler, un rôle spécifique qui n'est pas systématiquement mis à profit

⁴ Voir les fiches pratiques proposées dans le mémoire d'étude *Combattre l'illettrisme en lecture publique, op. cit.*

Repérer les acteurs qui œuvrent contre l'illettrisme



D'après le slogan de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), face à l'illettrisme, il faut « réunir pour mieux agir ». Dans ce domaine, les bibliothèques ne peuvent lutter seules, ce qui rend absolument impératifs le repérage des acteurs compétents en la matière et la détermination des partenaires potentiels. Pour combattre l'illettrisme, il n'y a de projets durables et efficaces que s'ils sont co-construits.

Il faut donc repérer les acteurs qui œuvrent exclusivement contre l'illettrisme (l'ANLCI à l'échelle nationale, les CRI – centres de ressources illettrisme – pour les régions), ainsi que les acteurs qui peuvent être intéressés par cette lutte – sans pour autant qu'ils se revendiquent spécifiquement de celle-ci –, dans le but de se constituer un solide réseau de partenaires.

L'AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (ANLCI)

En tant que GIP, l'ANLCI est une structure à vocation transversale qui doit mutualiser les moyens d'action dans le but de résorber l'illettrisme en France.

Missions

- Centralisation des informations sur l'illettrisme à l'échelle du pays
- Sensibilisation des acteurs et partenaires à l'illettrisme et à ses problématiques
- Organisation de formations dédiées
- Fédération/coordination des initiatives et actions menées dans le cadre de la lutte
- Conduite de recherches sur l'illettrisme
- Publication d'une documentation spécialisée sur l'illettrisme
- Production de statistiques et de données chiffrées sur l'illettrisme

Structuration

- Une équipe nationale pour guider l'action à l'échelle du pays et des régions
- Un conseil d'administration pour fixer des priorités et coordonner l'action
- Un comité scientifique et d'évaluation pour éclairer les décisions
- Un comité consultatif pour multiplier les coopérations
- Des chargés de mission régionaux pour organiser l'action sur les territoires
- Des centres (de) ressources illettrisme (CRI) pour s'informer et s'outiller

Cadre d'action

- Un cadre national de référence, outil structurant dont s'est doté l'ANLCI en 2003, qui détaille le rôle de l'Agence, explicite les modalités de son intervention et énonce les visées de son action
- Des plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, qui sont des déclinaisons régionales du cadre de référence; il donne les grands principes qui permettent de rassembler et d'orienter l'ensemble des actions de lutte contre l'illettrisme à l'échelle d'une région. Reposant sur un partenariat entre cette collectivité territoriale, l'État, l'Éducation nationale et le rectorat, un plan est signé pour une durée de 3 à 4 ans

LES CENTRES (DE) RESSOURCES ILLETTRISME (CRI)

- Des centres offrant des services et un soutien de proximité aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme (formation, information, appui technique...)
- Une cinquantaine de CRI en France métropolitaine et ultramarine

LES ACTEURS COMPLÉMENTAIRES

- Secteur social
- Associations
- Services publics...



Contacts, textes et sites de référence



On trouvera, établie ci-dessous, une liste des acteurs et des ressources utiles pour tout bibliothécaire souhaitant combattre l'illettrisme sur son territoire.

- **Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)**

- Portail internet : <http://www.anlci.gouv.fr/>
- Organisation de l'agence : <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau>
- Cadre national de référence : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Cadre-national-de-referance-sept-2003>
- Plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme : <http://www.anlci.gouv.fr/Portail-des-regions>
- « Médiathèque » : <http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque>
- Chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/user/anlci>
- Plate-forme e-learning : <http://www.anlci-elearning.com/>

- **Centres (de) ressources illettrisme (CRI)**

- Annuaire : <http://www.anlci.gouv.fr/L-ANLCI/Les-partenaires-federes-par-l-ANLCI/Un-vaste-reseau/Des-Centres-de-Ressources-Illettrisme>

- **Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)**

- Illettrisme – Compétences de base : <http://www.cnfpt.fr/sinformer/grandes-causes/lutte-contre-lillettrisme-competences-base-national?gl=ZTQxM2NkZjk>

- **Cité du Mot, La Charité-sur-Loire**

- Actes du colloque « Bibliothèques et publics éloignés de la lecture et du livre » (2015) : http://www.citedumot.eu/?page_id=433

- **Cabinet de formation et de conseil en accessibilité Bibliopass**

- Site officiel : <http://www.bibliopass.fr/>
- Blog *Chronique de Bibliopass* : <http://chronique.bibliopass.fr/>

- **Livre et lecture en Bretagne**

- Page dédiée à l'illettrisme : <http://www.livrelecturebretagne.fr/sites-ressources/lutte-contre-lillettrisme/>
- Sur le concept « Facile à lire » : <http://www.livrelecturebretagne.fr/facile-a-lire/>

- **Bibliothèque publique d'information (BPI)**

- Site *Bibliothèques dans la cité* : <http://www.bibliothequesdanslacite.org/>
- Site professionnel de la BPI : <http://pro.bpi.fr/bibliotheques-dans-la-cite>

- **Société de conseil Tosca consultants**

- Site « Bibliothèques inclusives » : <https://bibliotheques-inclusives.fr/>

ou considéré comme essentiel et, en définitive, une méconnaissance des possibilités d'intervention.

L'action des bibliothèques en la matière n'est ainsi pas toujours valorisée et de nombreux obstacles freinent leur implication, d'où leur relative fragilité dans le domaine.

L'inscription de toute action visant à combattre explicitement l'illettrisme dans les missions d'une bibliothèque ou dans son projet d'établissement ne va pas de soi. Même si la situation s'est un peu améliorée depuis quelques années, les projets engagés ne sont pas encore suffisants pour que l'action des équipements de lecture publique soit uniformément perçue comme une partie intégrante du combat contre l'illettrisme.

La question territoriale est extrêmement cruciale quand on parle de l'illettrisme en lecture publique, parce qu'on ne combat pas ce phénomène de la même manière selon que l'on se trouve dans un quartier très dense, très ramassé, très brassé, dans un territoire rural à la population plus éparpillée et aux liens plus distendus, ou encore en milieu carcéral.

Pour les bibliothèques publiques, une autre distinction évidente peut être faite entre la prévention de l'illettrisme, plus facile à mettre en œuvre et plus naturelle à faire sienne, et la lutte contre l'illettrisme, qui requiert une réflexion, une implication et une mobilisation de moyens accrues.

L'accueil général des usagers et l'accueil d'un public ayant des besoins spécifiques, comme les personnes en situation d'illettrisme, est un équilibre d'autant plus difficile à tenir à l'époque des contraintes budgétaires, la nécessité d'être efficient et de l'attente de résultats.

Dans le combat contre l'illettrisme tel qu'il peut être conduit en bibliothèque, cette logique de la preuve et des résultats tangibles pose un défi qui n'en devient que plus grand au regard de

la difficulté posée par l'impossibilité de dégager des données purement objectives ou qui ne seraient pas issues du seul ressenti des participants.

En raison de cette tendance à la rationalisation, à la recherche de l'efficacité optimale pour des moyens minimums, prend peu à peu forme la tentation de rassembler les problématiques de l'illettrisme, de l'analphabétisme et du FLE sous un seul et même chapeau, celui de la maîtrise de la langue française. Or, on peut s'interroger : un tel mélange est-il sans conséquences ?

Enfin, dernière idée importante, les bibliothèques publiques sont à une période charnière, leur rôle social s'affirmant toujours plus et la profession revendiquant toujours davantage son implication dans le champ social ; l'idée serait donc d'assurer une transition pour que la participation au combat contre l'illettrisme devienne plus qu'une simple valeur ajoutée des équipements de lecture publique, pour qu'elle soit perçue comme un axe fondamental de leur action.

PERSPECTIVES

On note cependant, depuis quelques temps, une montée en compétence graduelle des bibliothèques publiques face à la question de l'illettrisme. En témoignent l'organisation de journées d'étude, comme le séminaire de La Charité-sur-Loire de novembre-décembre 2015, et la création d'un groupe de travail dédié à l'illettrisme au sein de l'Association des bibliothécaires de France (ABF), qui a déjà planifié la journée d'étude « Les bibliothèques et l'illettrisme », le 6 mars 2017 à la bibliothèque universitaire de Villetaneuse, la composition d'un dossier à paraître dans la revue *Bibliothèque(s)* à la fin de l'année 2017, et la réalisation d'un *Médiathèmes* sur l'illettrisme en bibliothèque courant 2018.

B:F